

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 572

4 mars 2014

SOMMAIRE

Armat Group S.A.	27416	I.T.& T. Consulting - Information Techno- logy and Telematics Consulting S.A.	27421
Cambria Investments S.à r.l.	27455	Job Partner S.à r.l.	27417
Capsugel S.A.	27410	Juna S.A., SPF	27416
Dexia Luxpart	27416	Katoen Natie International S.A.	27421
Doumart Consulting S.A.	27441	Knowles Luxembourg S.à r.l.	27426
Element Six Technologies S.à r.l.	27442	Octoplas Invest S.A.	27426
Element Six Technologies S.à r.l.	27452	Open End S.à r.l.	27446
Elpida S.à r.l.	27454	Opéra Finance International S.A.	27445
Elterenvereenegung Greiweldeng-Stad- briedemes, A.s.b.l.	27414	Orsa Maggiore S.A.	27446
Emkaan Holdings S.A.	27427	Outlet Site Holdings S.à r.l.	27442
Fiwarec s.à r.l.	27451	Paint Finance S.A.	27446
GEAF International 1 S.à r.l.	27447	Pamplona PE Holdco 1 S.à r.l.	27446
Gebelux	27413	Panattoni Germany S.à r.l.	27450
GEORGES BOISSENET, Société à respon- sabilité limitée	27413	Pareturn	27445
GL Europe Capital Solutions Investment S.à r.l.	27451	Platinum Funds	27449
Groupe CHAVAGNAC	27450	Praetor Global Fund	27448
IKADO AG, société de gestion de patri- moine familial	27418	PS Holdco S.à r.l.	27450
International Import Export S.A.	27418	Sobelac S.A.	27441
International Resort Management S.A. ..	27418	Summer Spee S.A.	27447
International Style S.à r.l.	27417	Tallard Fund	27449
Invescom S.à r.l.	27422	TH Leo S.à r.l.	27426
Investor Services House S.A.	27419	Trinity Strategies S.A.	27422
		Valura S.A.	27427
		Xedoc Luxembourg S.A.	27451

Capsugel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 181.495.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Valérie-Anne Demulier, lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of directors (the Board) of Capsugel S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme), with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.495 (the Company),

pursuant to resolutions taken by the Board on November 12, 2013 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company has been incorporated on October 29, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

2. Article 5 of the Articles, which provides for an authorized capital, reads as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty thousand United States dollars (USD 50,000), represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form, having a par value of fifty cents of United States dollar (USD 0.50) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorised, for a period of five (5) years starting on the date of this incorporation deed to:

(i) increase the current share capital in one or several times up to five hundred million United States dollars (USD 500,000,000), by the issue of up to one billion (1,000,000,000) new shares with a par value of fifty cents of United States dollar (USD 0.50) each, having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

5.4. Distributions out of the share premium or other distributable reserves may be resolved upon (i) by the general meeting of the shareholders of the Company with the approval of a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented, or upon (ii) resolution taken by the Board in accordance with the Law."

3. The Board resolved pursuant to the Resolutions to inter alia:

a) increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and eleven million four hundred sixty-four thousand eight hundred seventy-four United States dollars and fifty cents (USD 111,464,874.50) so as to bring it from its present amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000), represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form, having a par value of fifty cents of United States dollar (USD 0.50), up to an amount of one hundred and eleven million five hundred and fourteen thousand eight hundred seventy-four United States dollars and fifty cents (USD 111,514,874.50) by way of the issuance of an amount of two hundred twenty-two million nine hundred twenty-nine thousand seven hundred and forty-nine (222,929,749) shares having a par value of fifty cents of United States dollar (USD 0.50) each (the New Shares) to those subscribers having subscribed for and paid up such New Shares as detailed in the Resolutions (the Subscribers) and to acknowledge and approve the subscription and payment by the Subscribers of the above share capital increase and to allocate an amount of nine hundred thirty-two million ninety thousand one hundred and twenty-one United States dollars and three cents (USD 932,090,121.03) to the share premium account of the Company;

b) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3 (5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and article 5.3. of the Articles, the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the New Shares; and

c) empower and authorise to and to the extent necessary to empower and authorise any lawyer of Stibbe Avocats, acting individually to (i) appear before a notary public in Luxembourg so as to record in authentic form the decisions hereby taken by the Board, (ii) to reflect in the Articles the share capital increase resolved in the third resolution, to

amend article 5.1 of the Articles accordingly and (iii) to execute any document as may be necessary for the purpose of the issue of the New Shares.

4. All the New Shares having been subscribed and paid up by the Subscribers by way of a contribution in kind in an aggregate amount of one billion forty-three million five hundred fifty-four thousand nine hundred and ninety-five United States dollars and fifty-three cents (USD 1,043,554,995.53) consisting of two hundred twenty-two million nine hundred twenty-nine thousand seven hundred and forty-nine (222,929,749) shares with a nominal value of thirty-five euro cents (EUR 0.35.-) each (the Shares), including the share premium connected to such Shares, it holds in the share capital of Capsugel Holdings S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.099.

5. The contribution in kind so made to the Company in an aggregate amount of one billion forty-three million five hundred fifty-four thousand nine hundred and ninety-five United States dollars and fifty-three cents (USD 1,043,554,995.53) is to be allocated as follows:

(i) an one hundred and eleven million four hundred sixty-four thousand eight hundred seventy-four United States dollars and fifty cents (USD 111,464,874.50) to the nominal share capital of the Company; and

(ii) an amount of nine hundred thirty-two million ninety thousand one hundred and twenty-one United States dollars and three cents (USD 932,090,121.03) to the share premium account of the Company.

In accordance with articles 32-1 and 26-1 of the law on commercial companies, the value of the shares contributed has been verified by the independent auditor KPMG Luxembourg Sàrl, cabinet de revision, in Luxembourg, in his report dated November 12th, 2013.

The conclusion of this report, is the following:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and value of the shares and the share premium to be issued as consideration».

The said report will remain annexed to the present deed.

6. As a consequence of the above increase of the share capital of the Company, the first paragraph of Article 5. of the Articles is amended so as to have the following wording:

" **5.1.** The share capital is set at one hundred and eleven million five hundred and fourteen thousand eight hundred seventy-four United States dollars and fifty cents (USD 111,514,874.50), represented by two hundred twenty three million twenty-nine thousand seven hundred and forty-nine (223,029,749) shares in registered form, having a par value of fifty cents of United States dollar (USD 0.50) each, all subscribed and fully paid-up."

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Valérie-Anne Demulier, avocat, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg,

agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration (le Conseil) de Capsugel S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.495 (la Société),

en vertu des résolutions prises par le Conseil en date du 12 novembre 2013 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, qui représente le Conseil en vertu des Résolutions, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La Société a été constituée le 29 octobre 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

2. L'article 5 des Statuts, relatif au capital autorisé, dispose que:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50,000), représenté par cent mille (100.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinquante centimes de dollars américains (USD 0,50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de l'acte de constitution à:

(i) augmenter le capital social actuel en une ou plusieurs fois d'un montant à hauteur de cinq cent millions de dollars américains (USD 500,000,000), par l'émission d'un milliard (1,000,000,000) de nouvelles actions ayant une valeur nominale de cinquante centimes de dollars américains (USD 0.50) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou retirer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) enregistrer par un acte notarié chaque augmentation de capital social et modifier le registre des actions en conséquence.

5.4 La distribution du compte de primes d'émission ou toute autre réserve distribuable peut être décidée par (i) une assemblée générale des actionnaires de la Société avec l'accord d'une simple majorité de votes, indépendamment de la proportion de capital d'actions représentée ou (ii) par la résolution prise par le Conseil en accord avec la loi."

3. Le Conseil a décidé en vertu des Résolutions, entre autres, de:

a) augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent onze millions quatre cent soixante-quatre mille huit cent soixante-quatorze dollars des Etats-Unis et cinquante cents (USD 111.464.874,50) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000), représenté par cent mille (100.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinquante cents (USD 0,50), au montant maximum de cent onze millions cinq cent quatorze mille huit cent soixante-quatorze dollars des Etats-Unis et cinquante cents (USD 111.514.874,50) par l'émission d'un montant de deux cent vingt-deux millions neuf cent vingt-neuf mille sept cent quarante-neuf (222.929.749) actions ayant une valeur nominale de cinquante cents (USD 0,50) chacune (les Nouvelles Actions) à ces souscripteurs qui ont souscrit à ces Nouvelles Actions et qui les ont libérées intégralement comme détaillé dans les Résolutions (les Souscripteurs) et de prendre acte et d'approuver la souscription et la libération par les Souscripteurs de l'augmentation du capital social ci-dessus et d'affecter un montant de neuf cent trente-deux millions quatre-vingt-dix mille cent vingt et un dollars des Etats-Unis et trois cents (USD 932.090.121,03) au compte de prime d'émission de la Société;

b) supprimer, pour les besoins de l'augmentation du capital social ci-dessus et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée et à l'article 5.3. des Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants de la Société pour les Nouvelles Actions; et

c) donner pouvoir et autoriser, et si nécessaire, donner pouvoir et autoriser tout avocat de Stibbe Avocats, agissant individuellement pour (i) passer un acte par-devant un notaire à Luxembourg afin d'enregistrer sous forme notariée les décisions prises dans le présent acte par le Conseil, (ii) refléter dans les Statuts l'augmentation du capital social décidée à la troisième résolution, modifier l'article 5.1 des Statuts en conséquence et (iii) signer tous les documents nécessaires en rapport avec l'émission des Nouvelles Actions.

4. La totalité des Nouvelles Actions ont été souscrites et libérées par les Souscripteurs par un apport en nature d'un montant total d'un milliard quarante-trois millions cinq cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis et cinquante-trois cents (USD 1.043.554.995,53) composé de deux cent vingt-deux millions neuf cent vingt-neuf mille sept cent quarante-neuf (222,929,749) actions d'une valeur nominale de trente-cinq centimes d'euros (EUR 0,35) chacune (les Actions), en ce compris la prime d'émission liée à ces Actions, qu'ils détiennent dans le capital social de Capsugel Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.099.

5. L'apport en nature ainsi réalisé pour un montant total d'un milliard quarante-trois millions cinq cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis et cinquante-trois cents (USD 1.043.554.995,53) à la Société sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de cent onze millions quatre cent soixante-quatre mille huit cent soixante-quatorze dollars des Etats-Unis et cinquante cents (USD 111.464.874,50) est affecté au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de neuf cent trente-deux millions quatre-vingt-dix mille cent vingt-et-un dollars des Etats-Unis et trois cents (USD 932.090.121,03) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, la valeur des actions apportées a été vérifiée par KPMG Luxembourg Sàrl, cabinet de révision à Luxembourg, dans son rapport daté du 12 novembre 2013

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and value of the shares and the share premium to be issued as consideration».

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié afin d'avoir le libellé suivant:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cent onze millions cinq cent quatorze mille huit cent soixante-quatorze dollars américains et cinquante centimes (USD 111.514.874,50), représenté par deux cent vingt-trois millions vingt-neuf mille sept cent quarante-neuf (223.029.749) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinquante centimes de dollars américains (USD 0,50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ sept mille Euros (7.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom de famille, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.-A. DEMULIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55090. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004142/198.

(140004459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Gebelux, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.107.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide à l'unanimité des voix:

de renouveler pour un terme de six ans le mandat de son administrateur, la société LUXMAT A.G., société anonyme, avec siège social à L-9964 Huldange, Op d'Schmëtt, 3, ici représentée par son représentant permanent Monsieur Karl-Heinz THEISSEN, commerçant, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Dürler 1.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23 janvier 2014.

Pour GEBELUX

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014012314/18.

(140014298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

GEORGES BOISSENET, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 88, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 37.470.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014012317/9.

(140013983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Elterenvereenegung Greiweldeng-Stadbriedemes, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 17, Dicksstrooss.

R.C.S. Luxembourg F 1.539.

—
STATUTS

Art. 1^{er}. L'association, est dénommée ELTERENVEREENEGUNG GREIWELDENG - STADBRIEDEMES, abrégé EVGS.

Le siège de l'association est établi à 17, Dicksstrooss L-5451 Stadtbredimus

Art. 2. L'association sous la forme juridique d'une association sans but lucratif a été constituée le 10 novembre 1999 pour une durée illimitée et le nombre des membres actifs ne peut être inférieur à 5.

Art. 3. L'exercice social dure 12 mois et commence avec la rentrée scolaire. Le délai pour procéder au dépôt de la liste des membres actifs est de 4 mois qui courent à partir de la clôture de l'année sociale.

Art. 4. L'association a pour objet:

- a) De grouper et de représenter les parents et autres personnes ayant la charge d'élèves inscrits à l'école fondamentale (ci-après l'école) de la commune de Stadtbredimus;
- b) D'étudier les questions se rattachant à l'éducation des élèves et aux droits et devoirs de la famille en cette matière;
- c) De favoriser le dialogue constant entre les parents d'une part, le personnel enseignant et les autorités scolaires et communales d'autre part, et de transmettre aux autorités compétentes les suggestions des parents d'élèves en matière d'administration et d'organisation;
- d) De veiller, en collaboration avec la commune, le personnel enseignant et les autorités scolaires, à la sécurité du chemin vers l'école et à la sécurité autour et à l'intérieur des bâtiments de l'école;
- e) D'organiser ou de financer des manifestations et activités dans l'intérêt des élèves;
- f) De financer, dans la mesure du possible et du raisonnable, un cadeau de fin d'études fondamentales aux élèves du cycle 4.2. de l'école.

Art. 5. L'association est neutre d'un point de vue politique et idéologique et s'interdit à toute sorte de discrimination.

Art. 6. Peuvent faire part de l'association des parents d'élèves les personnes justifiant qu'ils ont la charge d'un enfant inscrit à l'école de la commune de Stadtbredimus. Il est toutefois dérogé à cette règle pour le membre actif dont l'enfant quitte l'école à condition qu'un autre de ses enfants entre à l'école endéans les trois années suivantes.

L'association se compose de membres actifs, membres donateurs et de membres d'honneur. Peuvent être nommés membres d'honneur des personnes ayant rendu des services à l'association, ceci par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Les membres d'honneur jouissent des mêmes droits que les membres actifs, à l'exception du droit de vote.

Art. 7. Le conseil d'administration de l'association statuera sur toute demande d'admission comme membre actif.

Art. 8. L'exclusion d'une personne pour raison grave pourra être proposée par le conseil d'administration à l'assemblée générale qui en décidera à la majorité des deux tiers des voix après avoir entendu l'intéressé dans ses explications.

Art. 9. Tout membre de l'association peut à tout moment démissionner moyennant une notification écrite ou orale au conseil d'administration. Quiconque ne paie pas sa cotisation annuelle dans un délai de 8 mois après le début de l'année sociale sera considéré comme démissionnaire.

Art. 10. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut prétendre à aucun remboursement.

Art. 11. Les membres donateurs et actifs payent une cotisation annuelle dont le montant est fixé sur proposition du conseil d'administration, mais qui ne pourra être inférieur à 7,50 € et ne pourra dépasser 100 € par famille.

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration de 5 membres au moins et de 20 membres au plus qui sont élus parmi les membres actifs par l'assemblée générale à la majorité simple des voix. Lorsque deux candidats ont reçu le même nombre de voix, le plus âgé est élu. Leur mandat a une durée de deux ans. Sans préjudice des dispositions de l'article 6 aliéna 1^{er}, les membres sortants sont rééligibles. Les deux parents ou tuteurs d'un même enfant ne peuvent être simultanément membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration élit en son sein à la simple majorité des voix un président, un vice-président, un secrétaire, un secrétaire-adjoint et un trésorier. Le secrétaire-adjoint remplace le secrétaire absent.

Entre deux assemblées générales, le conseil peut coopter des membres actifs à la majorité des voix, ces membres cooptés n'ont pas le droit de vote au sein du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que cela est nécessaire. Il est convoqué par son secrétaire sur demande du président ou d'un tiers de ses membres et au moins une fois par trimestre scolaire.

Sauf péril en la demeure, il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente. Il sera tenu un registre des rapports du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est décisive. Le membre du conseil d'administration qui est absent à plus de trois réunions consécutives sans excuse ou raison valable, sera considéré comme démissionnaire du conseil d'administration.

Art. 14. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un tiers qui adhère à l'objet de l'association. Le conseil d'administration gère les finances de l'association et en dispose à charge d'en rendre compte annuellement à l'assemblée générale.

Le président signe, conjointement avec le secrétaire ou un autre membre du conseil d'administration, toutes les pièces qui engagent la responsabilité de l'organisation.

Art. 15. Pour établir et maintenir un contact suivi et régulier avec les membres actifs, le conseil d'administration convoquera une fois par an, tous ces membres réunis en assemblée générale, afin de discuter des problèmes qui se posent.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur initiative du conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres actifs en fait la demande.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que la date et le lieu de la réunion sont établis par le conseil d'administration.

Toute convocation à l'assemblée générale, comprenant nécessairement l'ordre du jour, est portée à la connaissance des membres au moins huit jours avant la date fixée, soit par courrier simple, soit par courriel. Le président ou le vice-président ou à défaut le membre le plus ancien du conseil d'administration assume la direction de l'assemblée générale. Des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour sur proposition du président ou du conseil d'administration.

Art. 16. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal et leurs résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

Les membres et les tiers peuvent prendre connaissance des résolutions de toute assemblée générale soit sur le site internet de l'association, soit sur demande auprès du secrétaire.

Art. 17. Les ressources de l'association proviennent des cotisations de dons en espèces ou en nature, de legs, de subventions d'organismes publics ou privés et de toute autre provenance légale.

Les ressources peuvent en outre résulter d'activités culturelles ou artistiques et d'autres manifestations publiques ou privées auxquelles l'association participe ou qu'elle organise. Les moyens financiers de l'association sont utilisés aux fins définis à l'article 4.

Art. 18. Le trésorier encaisse les créances de l'association et en donne quittance. Il tient la comptabilité et acquitte les sommes dues par l'association. Il ne devra payer aucune somme étrangère aux divers objets de l'association. Il établira pour chaque exercice le compte des recettes et dépenses, lequel est soumis à un conseil de surveillance (réviseurs de caisse) à désigner par l'assemblée générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier et au conseil d'administration.

Art. 19. Les fonctions de membres du conseil d'administration sont honorifiques.

Art. 20. En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant, après apurement du passif, sera versé à une oeuvre de bienfaisance travaillant dans l'intérêt des enfants.

Art. 21. Pour les cas non prévus par les présents statuts, les membres se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Les présents statuts ont été modifiés et approuvés par l'assemblée générale du 28 novembre 2013 pour entrer en vigueur le même jour.

Référence de publication: 2014011418/99.

(140012636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Armat Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.840.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68025 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004076/10.

(140004721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Dexia Luxpart, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.211.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 20 janvier 2014

- a ratifié la cooptation en tant qu'administrateur de:

Madame Nadège DUFOSSÉ, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

en remplacement de Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, administrateur démissionnaire en date du 1^{er} mai 2013

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Madame Nadège DUFOSSÉ, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Vincent HAMELINK, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2015

- a renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2015.

Pour DEXIA LUXPART

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014012220/23.

(140014462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Juna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 51.464.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2013, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2014, LAC/2014/121.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société anonyme «JUNA S.A., SPF», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié en date du 15 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 341 de 1995. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 469 du 11 mars 2010.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 décembre 2013.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 23 décembre 2013, à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012396/21.

(140013539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Job Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 80.931.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Alain Berland, administrateur de sociétés, domicilié à L-4916 Bascharage, 17, rue Pierre Clément.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société à responsabilité limitée "JOB PARTNER S.à r.l.", ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, Rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.931, a été constituée suivant acte reçu le 07 février 2001, publié au Mémorial C numéro 841 du 3 octobre 2011.

II. - Que le capital social s'élève actuellement à EUR 175.000.- (cent soixante-quinze mille euros), représenté par 175 parts sociales de EUR 1.000.- (mille euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III. - Qu'il est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV. - Qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V. - Qu'en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-8415 Steinfort, 20, Rue Herrenfeld.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BERLAND, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59654. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014012394/35.

(140013545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

International Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 176.547.

—
EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2014 les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 20 janvier 2014, la cession de 75 parts sociales détenues par Madame THONI Lorène, demeurant 11, avenue de la Gare à L-4131 ESCH/ALZETTE, à Monsieur TEDESCO Silvio, demeurant 11, avenue de la Gare à L-4131 ESCH/ALZETTE, pour le prix convenu entre parties.

- d'accepter, à compter du 20 janvier 2014, la nomination de Madame THONI Lorène, prédite, en tant que gérante technique.

- d'accepter, à compter du 20 janvier 2014, la nomination de Monsieur TEDESCO Silvio, précité, en tant que gérant administratif.

- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 janvier 2014.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2014012363/19.

(140013671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

IKADO AG, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 17.773.

Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 20 janvier 2014

1. Mme Ruth RÖMER, administrateur de sociétés, née à Trèves (Allemagne), le 6 juillet 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de M. Jacques CLAEYS, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont elle achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. M. Hans DE GRAAF a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 22.1.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IKADO AG, société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014012370/20.

(140013874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

International Resort Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 152.895.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 18 décembre 2013 il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL RESORT MANAGEMENT S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014012380/14.

(140013816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

International Import Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 53.472.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2012 tenue de manière extraordinaire à 18.00 heures le 10 octobre 2013

Extrait des résolutions

4- L'assemblée a pris connaissance du changement d'adresse du Commissaire aux comptes, la Fiduciaire Centra Fides S.A., du 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 33 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Monsieur LAM Clément Chui Nam, 5264 Fairwind Drive Missanga Ontario, L5R 3H4 Canada;
- Monsieur ONG Boun Seng, 84, Boulevard Massena, Paris 75013, France;
- Madame TRIEU Kieu, 10, rue de Suffren, Neuilly sur Marne 93330, France;

Commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Centra Fides S.A., 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, RCS Luxembourg: B39.844.

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2014012379/20.

(140013925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Investor Services House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.578.

L'an deux mille treize le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée Investor Services House S.A. en abrégé NISH, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.578, constituée aux termes d'un acte de scission reçu par le notaire Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 223 du 31 janvier 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, précité, en date du 8 octobre 2013, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, ci-après dénommée la «Société».

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Valentini, résidant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

Le président nomme en qualité de secrétaire Madame Carole Dorel, résidant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

L'assemblée choisit en qualité de scrutateur Monsieur Julien Fetick, résidant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires ici représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Toutes les 1.000 (mille) actions ordinaires, 130 (cent trente) Actions Préférentielles et 2.200 (deux mille deux cent) Actions Préférentielles Bis représentatives de l'intégralité du capital social d'un montant de 2.235.030 EUR (deux millions deux cent trente-cinq mille trente euros), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour et dont les actionnaires de la Société déclarent avoir été valablement et préalablement informés.

III. L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation aux délais et formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 300.000.000 EUR (trois cents millions d'euros) par un apport en nature consistant en la créance détenue par CACEIS Bank Luxembourg à l'encontre de la Société résultant d'un prêt et l'émission de 300.000 (trois cent mille) Actions Préférentielles Bis sans valeur nominale;
3. Souscription et libération de toutes les nouvelles Actions Préférentielles Bis;
4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société suite aux résolutions qui précèdent; et
5. Divers.

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé de renoncer à leur droit de convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; les actionnaires reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée et en conséquence, acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires de la Société reconnaissent également que toute la documentation présentée lors de cette assemblée a été mise à leur disposition dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 300.000.000 EUR (trois cents millions d'euros) par l'émission de 300.000 (trois cent mille) Actions Préférentielles Bis sans valeur nominale, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 2.235.030 EUR (deux millions deux cent trente-cinq mille trente euros) représenté par 1.000 (mille) actions ordinaires, 130 (cent trente) Actions Préférentielles et 2.200 (deux mille deux cent) Actions Préférentielles Bis au montant de 302.235.030 EUR (trois cent deux millions deux cent trente-cinq mille trente euros).

Troisième résolution

Est intervenu Monsieur Jean-Pierre Valentini, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CACEIS Bank Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 allée Scheffer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91985, en vertu d'une procuration signée sous seing privé en date du 19 novembre 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire spécial et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, qui a déclaré, au nom et pour le compte de l'actionnaire prénommé, souscrire à 300.000 (trois cent mille) Actions Préférentielles Bis sans valeur nominale, libérées à hauteur d'un montant de 300.000.000 EUR (trois cents millions d'euros) par un apport en nature résultant d'une créance à l'encontre de la Société d'un montant de 300.000.000 EUR (trois cents millions d'euros) (ci-après la «Créance»).

Description de l'apport

Le comparant déclare qu'en conformité avec les articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport a été établi par KPMG Luxembourg S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social à Luxembourg, le 18 novembre 2013, qui décrit et évalue la Créance ainsi apportée.

Le comparant produit ce rapport dont la conclusion est la suivante:

«(...) Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and value of the preferred shares bis, to be issued in consideration. (...)»

Ce rapport restera annexé à la présente et sera transmis avec elle à l'administration de l'enregistrement.

Dès lors, l'assemblée décide d'accepter ladite souscription et son paiement et d'attribuer en contrepartie à la société CACEIS Bank Luxembourg, 300.000 (trois cent mille) nouvelles Actions Préférentielles Bis sans valeur nominale entièrement libérées.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

Art. 5. Le capital social est fixé à 302.235.030 EUR (trois cent deux millions deux cent trente-cinq mille trente euros), représenté comme suit:

- 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représentés par mille (1.000) actions ordinaires (étant définies comme «Actions Ordinaires»);
- 4.030,- EUR (quatre mille trente euros) représentés par cent trente (130) actions préférentielles (étant définies comme «Actions Préférentielles»);
- 302.200.000 EUR (trois cent deux millions deux cent mille euros) représentés par 302.200 (trois cent deux mille deux cents) actions préférentielles Bis (étant définies comme «Actions Préférentielles Bis»);
chacune sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des Actionnaires. Les actionnaires des Actions Ordinaires (étant définis comme «Actionnaires Ordinaires»), les actionnaires des Actions Préférentielles (étant définis comme «Actionnaires Préférentiels») et les actionnaires des Actions Préférentielles Bis (étant définis comme «Actionnaires Préférentiels Bis») sont ensemble définis comme les «Actionnaires».

Tous les droits et obligations attachés à chaque classe d'actions sont définis comme «Branche d'Activité», de manière que tous les droits et obligations attachés aux Actions Ordinaires sont définis comme «Branche d'Activité A», tous les droits et obligations attachés aux Actions Préférentielles sont définis comme «Branche d'Activité B» et tous les droits et obligations attachés aux Actions Préférentielles Bis sont définis comme «Branche d'Activité C».

La Branche d'Activité A, la Branche d'Activité B et la Branche d'Activité C seront définies, séparément, par décision unanime de l'assemblée générale des Actionnaires.

Le capital souscrit de la société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou qui seront chargés en raison de son augmentation de capital, sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Constatacion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la séance est levée.

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société, ce qu'il a vérifié.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu en un langage connu de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: Valentini, Dorel, Fetick, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15504. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITON CONFORME

Référence de publication: 2014012384/120.

(140014232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Katoen Natie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 57.367.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire Du 13 janvier 2014

La démission de Monsieur Pierre LENTZ comme administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Dirk MICHIELENS, demeurant professionnellement au 33, Van Aerdtsstraat, Antwerp B-2060, en remplacement de Monsieur Pierre LENTZ, administrateur démissionnaire en date du 13 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012399/15.

(140013849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

I.T.& T. Consulting - Information Technology and Telematics Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 70.678.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 19 décembre 2013:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018:

- Management S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau, L- 2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

- Manager S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau, L- 2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

- Director S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau, L- 2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

- M. Yann Faguer, informaticien, demeurant au 14, avenue Victor Hugo, 4^{ème} étage, à L-1750 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

- Luxfiducia S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 19 décembre 2013:

Le Conseil d'Administration a nommé aux fonctions d'Administrateur-délégué, M. Yann Faguer, informaticien, domicilié au 14, avenue Victor Hugo, 4^{ème} étage, à L-1750 Luxembourg, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014012356/27.

(140013669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Invescom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.492.902,11.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.484.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 janvier 2014

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 9 janvier 2014 que:

- Monsieur Gerard Van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de la société, avec effet au 23 décembre 2013.

- Madame Fleur Ouzilou, employée privée, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élue, pour une durée indéterminée, au poste de gérant de la société en remplacement du gérant démissionnaire, avec effet au 23 décembre 2013.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014012366/19.

(140014125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Trinity Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 124.511.

—
In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December;

Before Us, Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the company TRINITY STRATEGIES S.A. (the "Absorbed Company" or the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B. 124.511, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit on February 9, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 706 published on April 25, 2007 and which remained unchanged at the date hereof.

Mr. Luis MARQUES GUILHERME, professionally residing at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, takes the chair and declares that a quorum is present.

The Chairman appoints as Secretary Mr. Matthias SCHMIDT, lawyer, professionally residing at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elects as Scrutinizer Ms. Eva BOEHM, professionally residing at 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet.

The attendance sheet as well as the powers of attorney, having been signed ne varietur by the proxies, by the members of the board and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance sheet, all shareholders representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Absorbed Company are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without a prior convening notice.

II. The provisions of the law dated 10 August 1915 on Commercial Companies as amended (the "Law") have been respected:

1. The common draft terms of merger (the "Common Draft Terms of Merger") established by (i) the board of directors of the company CALVERTON OVERSEAS S.A. (the "Absorbing Company"), as absorbing company, a public limited liability company (société anonyme) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B. 128.522 and the board of directors of the Company, as absorbed company (hereinafter collectively referred to as the "Merging Companies"), (i) were duly deposited at the registered office of each of the Merging Companies on November 28, 2013, (ii) were filed and published with the Luxembourg Trade and Companies' Register on November 28, 2013 and (iii) were published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, on

November 30, 2013, under number 3035, pp. 145669, meaning at least one month before the date of the present meeting convened to decide on the Common Draft Terms of Merger.

2. Pursuant to the provisions of Article 265 (3) of the Law, the respective sole shareholder of each of the Merging Companies waived by means of resolutions taken under private seal on December 30, 2013 the preparation and examination of the documents required pursuant to Article 265 of the Law (the "Waiver Resolutions").

3. Pursuant to the provisions of Article 266 (5) of the Law, and by effect of the same above-mentioned Waiver Resolutions the sole shareholder of each of the Companies respectively examined and approved by means of the said resolutions on December 30, 2013 the documents required pursuant to Article 266 of the Law.

4. The Sole Shareholder confirmed by means of a certificate given under private seal as at December 31, 2013 (the "Certificate") that it was entitled to inspect the documents required under article 267 of the Law at the registered office of the Absorbed Company at least one month before the date of the meeting convened to decide on the present Draft Terms of Merger.

5. The merger between the Merging Companies as set out in the Common Draft Terms of Merger (the "Merger") will be legally effective on December 31, 2013, 24:00 CET (the "Effective Date"), subject to the execution of the present minutes and the minutes of the general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company in front of the notary public approving the Merger which is contemplated to take place immediately following the closing of the present meeting. The Merger shall have no effect vis-à-vis third parties until publication of the minutes of the extraordinary general meetings of the sole shareholder of the Absorbing Company and of the Absorbed Company in accordance with Article 9 of the Law; the latter will not occur before 31 December 2013 for both companies.

The Waiver Resolutions and the Certificate will remain attached to the present deed for registration purposes.

III. The agenda of the meeting is the following:

- 1) Approval of the Common Draft Terms of Merger;
- 2) Acknowledgement of the assumption, by operation of law, of all assets and liabilities of the Absorbed Company by the Absorbing Company;
- 3) Acknowledgement that the Absorbed Company will cease to exist without prior liquidation;
- 4) Granting of power of attorney to any manager of the Absorbed Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Partners in Law, to carry out any action necessary in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda;
- 5) Any other business necessary to give effect to the foregoing matters.

Then, the extraordinary general meeting asks the notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to approve the Common Draft Terms of Merger in the form as filed and published with the Luxembourg Trade and Companies' Register on November 28, 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on November 30, 2013, under number 3035, pp. 145669.

The extraordinary general meeting further acknowledges and hereby it confirms its approval that all formalities necessary under articles 265 and 266 of the Law have been duly approved by effect of the Waiver Resolutions.

Second resolution

The extraordinary general meeting acknowledges the assumption, by operation of law, of all assets and liabilities of the Absorbed Company by the Absorbing Company according to the terms and conditions as set out in the Common Draft Terms of Merger.

Third resolution

The extraordinary general meeting acknowledges that the Absorbed Company will cease to exist without prior liquidation at the Effective Date of the Merger.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to grant power to any manager of the Absorbed Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Partners in Law, with offices in Luxembourg, to carry out any action necessary in relation to the above resolutions.

There being no further business, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Absorbed Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Certification

In accordance with article 271 (2) of the Law, the undersigned notary inspected and certified by the present deed the existence of the Common Draft Terms of Merger and of all documents required by the Law maintained by the Absorbed Company for the Merger.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

L'actionnaire unique de la société TRINITY STRATEGIES S.A. (la «Société Absorbée» ou la «Société»), une société anonyme existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous numéro B 124.511, constituée par acte notarié de Maître Gérard LECUIT en date du 9 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 706, daté du 25 avril 2007 et lequel reste inchangé jusqu'à ce jour.

M. Luis MARQUES GUILHERME, juriste, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, siège (le «Président») et déclare qu'un quorum pour la tenue de la réunion est présent.

Le Président nomme comme Secrétaire de l'assemblée M. Matthias SCHMIDT, avocat, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée élit comme Scrutateur Eva BOEHM, résidant professionnellement au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Ayant ainsi été constitué, le bureau de l'assemblée rédige la feuille de présence.

La feuille de présence tout comme la procuration, ayant été signée ne varietur par le mandataire, membres du bureau et le soussigné notaire public, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Selon la feuille de présence, tous les actionnaires représentant cent pourcent (100%) du capital social de la Société Absorbée sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut donc valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés dans l'agenda sans convenir d'une lettre de convocation préalable.

II. Les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») ont été respectées:

1. Le projet commun de fusion (le «Projet Commun de Fusion») établi par le conseil d'administration de la société CALVERTON OVERSEAS S.A. (la «Société Absorbante») en tant que société absorbante, une société anonyme existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous numéro B 1228.522 et le conseil d'administration de la Société, en tant que société absorbée (et ci-après la Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement appelées les «Sociétés Fusionnantes»), a été (i) déposé au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes le 28 novembre 2013, (ii) a été déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 28 novembre 2013 et (iii) publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 novembre 2013, sous le numéro 3035, p. 145669, soit un mois minimum avant la date de la présente assemblée convoquée afin d'approuver le Projet Commun de Fusion.

2. Selon les dispositions de l'article 265 (3) de la Loi, l'actionnaire unique de chacune des Sociétés Fusionnantes, a renoncé par des résolutions prises sous seing privé à l'établissement et à l'examen des documents requis par l'article 265 de la Loi (les «Résolutions de Renonciation»).

3. Selon les dispositions de l'article 266 (5) de la Loi, par effet desdites Résolutions de Renonciation, l'actionnaire unique de chacune des Sociétés Fusionnantes, a considéré et approuvé dans lesdites résolutions prises le 30 décembre 2013 les documents requis par l'article 266 de la Loi.

4. L'Associé Unique a confirmé par le biais d'un certificat délivré sous seing privé le 31 décembre 2013 (le «Certificat»), qu'il avait été autorisé à inspecter les documents requis sous l'article 267 de la Loi au siège social de la Société Absorbante au minimum un mois avant la date de l'assemblée convoquée afin d'approuver le présent Projet Commun de Fusion.

5. La fusion entre les Sociétés Fusionnantes telle qu'établi dans le Projet Commun de Fusion (la «Fusion») sera légalement effective le 31 décembre 2013 à 24.00 heures (la «Date d'Effet») sous condition de l'exécution du présent procès-verbal et de l'exécution du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société Absorbante approuvant la Fusion par devant notaire qui se tiendra immédiatement par la suite à la présente réunion. La Fusion ne prendra effet à l'égard des tiers que le jour suivant la publication du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société Absorbée et de la Société Absorbante conformément à l'article 9 de la Loi, laquelle n'aura pas lieu avant le 31 décembre 2013 pour toutes les deux sociétés.

III. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

- 1) Approbation du Projet Commun de Fusion;
- 2) Acceptation de la reprise ipso iure de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée par la Société Absorbante;
- 3) Acceptation de la radiation de la Société Absorbée sans être mise à liquidation;
- 3) Autorisation accordée à tout administrateur de la Société Absorbée ou à tout avocat de l'étude d'avocats WILDGEN, Partners in Law, en vue de mener à bien toute action nécessaire en rapport avec les résolutions prises sur base du présent agenda;
- 4) Divers.

Par la suite, l'assemblée générale extraordinaire demande au notaire d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'approuver le Projet Commun de Fusion tel qu'enregistré et publié au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 28 novembre 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 novembre 2013 sous le numéro 3035, p.145669.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de confirmer son approbation que toutes les formalités nécessaires sous articles 265 et 266 de la Loi étaient dûment approuvées par effet des Résolutions de Renonciation.

Seconde résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter de la reprise ipso iure de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée par la Société Absorbante

selon les conditions proposées dans le Projet Commun de Fusion.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de confirmer son acceptation que la Société Absorbée cessera d'exister sans être liquidée à la Date d'Effet de la Fusion,

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accorder à tout administrateur de la Société Absorbée ou à tout avocat de l'étude d'avocats WILDGEN, Partners in Law, une autorisation afin de mener à bien toute action nécessaire en rapport avec les résolutions prises sur base du présent agenda. Aucun autre point étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société Absorbée ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Certification

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi, le notaire soussigné a inspecté et a certifié par le présent acte l'existence du Projet Commun de Fusion et de tous les documents requis par la Loi pour la Fusion qui ont dû être présentés par la Société Absorbante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L.MARQUES GUILHERME, M.SCHMIDT, E.BOEHM, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 3 janvier 2014. Relation: LAC/2014/222. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014010444/197.

(140011296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Octoplas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.335.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005557/10.

(140004833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

TH Leo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.313.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68026 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005714/10.

(140004846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Knowles Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 181.049.

DOVER LUXEMBOURG S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social situé au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.408, a transféré, le 5 décembre 2013, les 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune qu'elle détenait dans la Société à Dover Europe, Inc, une société régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social situé 501 Siverside Road, Suite 5, Wilmington, DE, Etats-Unis d'Amérique.

Dover Europe, Inc. a transféré, le 11 décembre 2013, 385 parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune qu'elle détenait dans la Société à Knowles Intermediate Holding, Inc., une société régie par les lois du Delaware, ayant son siège social situé au 1151 Maplewood Drive, Itasca, Illinois 60143, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3063240.

Dover Europe, Inc. a transféré, le 11 décembre 2013, 115 parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune qu'elle détenait dans la Société à Delaware Capital Formation, Inc., une société régie par les lois du Delaware, ayant son siège social situé au 501 Silverside Road, Suite 5, Wilmington, Delaware 19809, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2065376.

Delaware Capital Formation, Inc. a transféré, le 27 décembre 2013, 115 parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune qu'elle détenait dans la Société à Knowles Capital Holdings, Inc., une société régie par les lois du Delaware, ayant son siège social situé au 1151 Maplewood Drive, Itasca, Illinois 60143, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5407146.

L'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Knowles Intermediate Holding, Inc.: 385 parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune; et
- Knowles Capital Holdings, Inc.: 115 parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014012753/34.

(140014773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Valura S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.582.

—
Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 20 janvier 2014

1. M. Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Jacques CLAEYS, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. M. Hans DE GRAAF a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 22.1.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VALURA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014012702/19.

(140013675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Emkaan Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 183.691.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of December;

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Matthijs BOGERS, born on 24 November 1966 in Amsterdam, Netherlands, having his professional address at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, (the "Shareholder").

Represented by Mr Gianpiero SADDI, notarial clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 16 December 2013 which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "Société Anonyme" which it declared to organize:

ARTICLES OF INCORPORATION

1. Definition and interpretation.

1.1 In these articles of association:

Available Amount means, at any given time, the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves as discretionary determined by the Board of Directors and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed and cancelled to the extent this amount constitutes an available reserve but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into a reserve pursuant to the requirements of the 1915 Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting).

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such Class of Shares;

Class of Shares means an entire class of shares of the Company;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 18.1;

Redemption Amount has the meaning given to it in article 9.3;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board and approved by the shareholder(s) on the basis of the relevant Interim Accounts.

The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

1.2 Words importing the singular number only shall include the plural and vice versa; words importing the masculine gender shall include the feminine and neuter genders.

2. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Emkaan Holdings S.A. (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3.2 The Registered Office may be transferred:

3.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the board of directors of the Company (the "Board of Directors");

3.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

3.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

3.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

4. Objects. The objects of the Company are:

4.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

4.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

4.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

4.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

4.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

4.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy,

provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

4.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

4.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

4.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

4.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers.

5. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

6. Share capital.

6.1 The subscribed share capital of the Company is forty thousand Euro (EUR 40,000.00) divided into:

- thirty one (31) Class A shares;
- one (1) Class B share;
- one (1) Class C share;
- one (1) Class D share;
- one (1) Class E share;
- one (1) Class F share;
- one (1) Class G share;
- one (1) Class H share;
- one (1) Class I share; and
- one (1) Class J share,

together the "Shares", all subscribed and fully paid up with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000-) each. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

The rights and obligations attached to the Classes of Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the 1915 Law.

6.2 The Shares are in registered form.

6.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Board of Directors subject to the 1915 Law and these Articles.

6.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Board of Directors subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

6.5 All Shares have equal rights.

6.6 The subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with 1915 Law.

6.7 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.

6.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine provided that all such Shares are treated equally.

6.9 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

7. Indivisibility of shares.

7.1 Each Share is indivisible.

7.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that

representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

8. Transfer of shares. The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law.

9. Redemption of shares.

9.1 The share capital of the Company may be reduced by means of redemption and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time redeem and cancel the Class A Shares. In the case of redemption and cancellation of Classes of Shares, such redemption and cancellation shall be made in reverse alphabetical order (first the Class J Shares, then the Class I Shares and so on). Shares are to be redeemed (and subsequently cancelled) periodically at the option of the Board of Directors.

9.2 In the event of a reduction of share capital by means of redemption and cancellation of any Class of Shares (in the abovementioned order), each such Class of Shares entitles the holder(s) thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as determined by the Board and approved by the Shareholders' Meeting and, as a result, the holder(s) of shares of the redeemed (and cancelled) Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class of Shares held by them and redeemed.

Without prejudice to the foregoing, the Board of Directors determines the terms, conditions and manner of redemption of shares if it is authorised to do so by a resolution of the Shareholders' Meeting. Where the Board of Directors is so authorised, it must do so before the relevant shares are issued. In all other instances, the terms, conditions and manner of redemption are to be determined by the Shareholders' Meeting, whether before or after the issue of the shares concerned.

9.3 The terms of redemption may provide that the amount payable on redemption (the Redemption Amount) may, by agreement between the Company and the holder(s) of the shares, be paid on a date later than the redemption date. Otherwise, the shares must be paid for on redemption.

9.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares in accordance with these Articles and subject to the availability of amounts determined by the Board of Directors on the basis of relevant Interim Accounts only.

9.5 Where shares are redeemed, the shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

9.6 If upon approval of the annual accounts for a financial year in which shares were redeemed, the distributable profits as determined by reference to such annual accounts is negative, then the (former) holder(s) of the redeemed shares shall be liable:

- (i) to repay the Redemption Amount (or part thereof) to the Company to cover the shortfall; or
- (ii) in the case of a redemption by way of a distribution in kind, to pay the company a sum equal to the lesser of the value of such distribution (at the time it was made) or the shortfall.

10. The directors.

10.1 Except in the circumstances described in Article 10.2, the Company must have at least three (3) directors (each a "Director").

10.2 Where either:

10.2.1 the Company has been formed by a single Shareholder; or

10.2.2 it has been established at a general meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") that the Company has only one Shareholder.

the Board of Directors can consist of one Director until the ordinary Shareholders' Meeting following the establishment of the existence of more than one Shareholder.

10.3 A Director need not be a Shareholder.

10.4 A legal entity may be a Director (a "Corporate Director"), in which case it must designate a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a Corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

10.5 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term not exceeding six years.

10.6 A Director may be re-elected.

10.7 A Director may be removed from office at any time by a Shareholders' Meeting.

10.8 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.

10.9 In the event that a Director is appointed to replace a Director before the end of that Director's term of office, the Director appointed shall serve for the remainder of the term of office of the Director he replaces subject as provided in the 1915 Law.

11. Powers of the directors.

11.1 The Company will be managed by a Board of Directors.

11.2 The Board of Directors has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

12. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

12.1 if the Company has one Director, the sole signature of that Director;

12.2 if the Company has more than one Director, the joint signature of any two Directors;

12.3 the sole signature of any Daily Manager (as defined in Article 13.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 13.1;

12.4 the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 13.4 to the extent such a power has been delegated to him.

13. Delegation of powers.

13.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

13.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

13.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Board of Directors except that the first Daily Manager or Daily Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

13.4 The Board of Directors may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

14. Board meetings.

14.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened in writing, by any means (including registered letter, email fax, etc) by any Director. The Board of Directors shall appoint one of the Directors as chairman (the "Chairman").

14.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

14.3 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative (a "Director's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.

14.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least half of the Directors are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented.

14.5 A Director or his Director's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote.

14.6 A resolution in writing signed by all the Directors (or in relation to any Director, his Director's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.

14.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Meeting.

14.8

14.8.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following Shareholders' Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

14.8.2 Where the Company only has one Director, Article 14.8.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.

14.8.3 Articles 14.8.1 and 14.8.2 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

15. Shareholders' resolutions.

15.1 The Shareholders' Meeting shall have the widest powers to adapt or ratify any action relating to the Company.

15.2 Where the Company has only one Shareholder:

15.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

15.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

15.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

15.4 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 15.5, 15.6 and 19, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

15.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

15.6

15.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

15.6.2 If the first of the conditions in Article 15.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

15.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

15.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

15.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

15.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void.

15.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

15.11 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

15.12 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on third Monday of June at 2.30 p.m. in each year.

15.13 The Board of Directors and the statutory auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

15.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

15.15 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

16. Statutory auditors.

16.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors or certified auditors (réviseur d'entreprises agréé), in the latter case where such appointment as required by the law or where such appointment is permitted by law and chosen by the Company (the statutory auditor and certified auditor both referred to as the "Auditor").

16.2 The general meeting appoints the Auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the Auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

16.3 The Auditors may be re-appointed.

17. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

18. Distributions on shares.

18.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) is allocated to the reserve required by the 1915 Law. This allocation ceases to be required when this legal reserve reaches an amount equal to 10% (ten per cent) of the share capital.

18.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

18.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board of Directors;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board of Directors within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

19. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the Luxembourg Law.

20. General provisions.

20.1 Notices and communications are made or waived and a resolution in writing is evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

20.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board Meetings may also be granted by a Director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board of Directors.

20.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the resolutions in writing, the resolutions adopted by the Board of Directors by telephone or video conference and the resolutions on writing of the Shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

20.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Luxembourg Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2014.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

The Shareholder, as defined above, has subscribed to forty (40) Shares each having a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.00).

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of forty thousand Euros (EUR 40,000.-) corresponding to a share capital of forty thousand Euros (EUR 40,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2000.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Directors of the Company until the general meeting of the Shareholders to be held in the year 2019, approving the annual accounts of the Company for the financial year ending on 31 December 2018;

- Mr. Matthijs BOGERS, born on 24 November 1966 in Amsterdam, Netherlands, having his professional address at 11/13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg,

- Ms. Mombaya KIMBULU, born on 9 August 1973 in Kinshasa, Congo, having her professional address at 11/13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, and

- Mr. Stéphane HEPINEUZE, born on 18 July 1977 in Dieppe, France, having his professional address at 11/13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

2) European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l., a company having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and companies under number B33065 is appointed as auditor of the Company until the general meeting of the Shareholders to be held in the year 2019, approving the annual accounts of the Company for the financial year ending on 31 December 2018.

3) The Company shall have its registered office at 11/13, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize le dix-huit décembre;

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

M. Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 11/13, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg (l'"Actionnaire").

Ci-après représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de la procuration donné le 16 décembre 2013, procuration qui restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'Actionnaire a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

1. Définition et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts:

Catégorie d'Actions désigne l'intégralité d'une catégorie d'Actions de la Société.

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée.

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie d'Actions.

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmentés (i) de la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables tel que déterminées par le Conseil d'Administration de manière discrétionnaire et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie d'Actions à racheter/annuler, dans la mesure où ce montant constitue une réserve disponible mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions de la Loi de 1915 ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté).

Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le Conseil d'Administration et approuvé par les associé(s) sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés.

Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie d'Actions concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'assemblée générale des associé(s) délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

Prix de Rachat a le sens qui lui est donné à l'article 9.3;

Réserve Légale a le sens qui lui est donné à l'Article 18.1.

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie d'Actions à racheter et annuler, divisé par le nombre d'Actions en circulation dans cette Catégorie d'Actions.

1.2. Le singulier comprend le pluriel, et vice-versa; le masculin comprend le féminin et le neutre.

2. Forme sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Emkaan Holdings S.A. (la "Société"), une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3.2 Le Siège Social peut être transféré:

3.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration");

3.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

3.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

3.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

4. Objet social. Les objets de la Société sont:

4.1 d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

4.2 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou supporter des dettes de toute personne poursuivant une activité commerciale;

4.3 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

4.4 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée, y compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qui grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

4.5 d'acquérir une participation dans, unifier, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

4.6 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

4.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus ou en lien avec celui-ci;

4.8 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des entreprises de la Société, pour une contrepartie que le Conseil d'Administration considère appropriée, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets similaires (en tout ou partie) à ceux de la Société; de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

4.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou via des fiduciaires, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

4.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil d'Administration accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

6. Capital social.

6.1 Le capital social souscrit est fixé à quarante mille Euros (EUR 40.000,00) et est divisé en:

- trente et une (31) actions de classe A;
- une action de classe B;
- une action de classe C;
- une action de classe D;
- une action de classe E;
- une action de classe F;
- une action de classe G;
- une action de classe H;
- une action de classe I; et
- une action de classe J;

ensemble dénommées les "Actions", intégralement souscrites et libérées avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs à tout moment des Actions et "Actionnaire" doit être interprété en ce sens.

Les droits et obligations attachés aux Catégories d'Actions sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi de 1915.

6.2 Les Actions sont sous forme nominative.

6.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le Conseil d'Administration sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

6.4 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le Conseil d'Administration sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

6.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux.

6.6 Le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et la Loi de 1915.

6.7 La Société peut acquérir ses propres Actions ou réduire son capital souscrit sous réserve de la Loi de 1915.

6.8 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas totalement libérées à leur émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et aux conditions déterminés par le Conseil d'Administration à condition que toutes les Actions soient traitées de façon égale.

6.9 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne causera pas la dissolution de la Société.

7. Indivisibilité des actions.

7.1 Chaque Action est indivisible.

7.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul propriétaire de l'Action en question, y compris en ce qui concerne les droits de vote, droit aux dividendes et autres droits de paiement.

8. Cession de actions. Les Actions seront librement cessibles conformément à la Loi de 1915.

9. Rachat des actions.

9.1 Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat (et l'annulation) de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories d'Actions, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter (et annuler) les Actions de Catégorie A. En cas de rachats (et annulations) de Catégories d'Actions, ces rachats (et annulations) seront effectués dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (premièrement les Actions de Catégorie J, ensuite les Actions de Catégorie I et ainsi de suite). Les Actions doivent être rachetées (et par la suite annulées) périodiquement au gré du Conseil d'Administration.

9.2 En cas de réduction du capital social par rachat (et annulation) d'une Catégorie d'Actions (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie d'Actions donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie d'Actions concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale, de telle sorte que la Société verse aux détenteurs des actions de la Catégorie d'Actions rachetée (et annulée) un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action de la Catégorie d'Actions concernée qu'ils détenaient et qui a été rachetée.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'Administration détermine les termes, conditions et les modalités de rachat des actions si celui-ci est autorisé à le faire par une résolution de l'assemblée générale. Lorsque le Conseil d'Administration y a été autorisé, la détermination doit se faire avant que les Actions appropriées ne soient émises. Dans tous les autres cas, les termes, conditions et modalités de rachat doivent être déterminés par l'assemblée générale, que ce soit avant ou après l'émission des actions concernées.

9.3 Les termes du rachat peuvent prévoir que le montant à payer pour le rachat (le Prix de Rachat) peut, par accord entre la Société et le détenteur des actions, être payé à une date ultérieure à la date de rachat. Sinon, les actions doivent être payées au moment du rachat.

9.4 La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les présents Statuts et sous réserve de disponibilité des montants déterminés par le Conseil d'Administration uniquement sur base des Comptes Intérimaires pertinents.

9.5 Lorsque les actions sont rachetées, les actions sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces actions, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, doivent être suspendus.

9.6 Si lors de l'approbation des comptes annuels pour un exercice social dans lequel les actions ont été rachetées, le profit distribuable tels que déterminé par référence à ces comptes annuels est négatif, alors les (anciens) détenteurs des actions rachetées seront tenus:

- (i) de rembourser le Prix de Rachat (ou une partie de celui-ci) à la société pour couvrir le déficit; ou
- (ii) dans le cas d'un rachat par voie de distribution en nature, de rembourser à la société une somme égale au moindre de la valeur de cette distribution (au moment où elle a été faite) ou le déficit.

10. Conseil d'administration.

10.1 Sauf dans les circonstances évoquées à l'article 10.2, la Société devra avoir au minimum trois (3) administrateurs (chacun un "Administrateur").

10.2 Si:

10.2.1 la Société a été constituée par un seul Actionnaire; ou

10.2.2 il a été établi au cours d'une assemblée générale des Actionnaires (une "Assemblée Générale") que la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

le Conseil d'Administration pourra alors être constitué d'un Administrateur unique jusqu'à la prochaine Assemblée Générale suivant l'établissement de l'existence de plus d'un Actionnaire.

10.3 Un Administrateur n'a pas besoin d'être Actionnaire.

10.4 Une société peut être Administrateur (un "Administrateur Personne Morale") auquel cas elle devra désigner un représentant permanent pour remplir ce rôle en son nom et pour son compte. La révocation de son représentant permanent par un Administrateur Personne Morale est soumise à la condition qu'un successeur soit simultanément nommé.

10.5 Chaque Administrateur est nommé par une Assemblée Générale pour une durée n'excédant pas six (6) ans.

10.6 Un Administrateur peut être réélu.

10.7 Un Administrateur peut être révoqué à tout moment par une Assemblée Générale.

10.8 Dans le cas où un Administrateur nommé par une Assemblée Générale cesse d'être Administrateur pour toute raison, les Administrateurs restants peuvent provisoirement coopter un administrateur à sa place; un Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à moins que sa nomination ne soit confirmée par les Actionnaires lors de cette Assemblée Générale.

10.9 Dans le cas où un Administrateur est nommé pour remplacer un autre Administrateur avant la fin du mandat de celui-ci, l'Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la fin du mandat de l'Administrateur qu'il remplace, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

11. Pouvoirs des administrateurs.

11.1 La Société est administrée par le Conseil d'Administration.

11.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts à l'Assemblée Générale.

12. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

12.1 si la Société a un seul Administrateur, la signature individuelle de cet Administrateur;

12.2 en cas de pluralité d'Administrateurs, la signature conjointe de deux Administrateurs;

12.3 la signature individuelle de tout Délégué à la Gestion Journalière (tel que défini à l'article 13.1) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'article 13.1;

12.4 la signature individuelle de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 13.4 et dans la mesure du pouvoir qui lui a été délégué.

13. Mandataire des administrateurs.

13.1 La gestion journalière des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet effet peut être délégué à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Délégué à la Gestion Journalière") agissant seul ou conjointement.

13.2 Un Délégué à la Gestion Journalière n'a pas besoin d'être Actionnaire.

13.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Délégués à la Gestion Journalière seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le(s) premier(s) Délégué(s) à la Gestion Journalière peuvent, mais n'ont pas l'obligation, d'être nommé(s) par une Assemblée Générale, et leurs pouvoirs, tâches, rémunération déterminés par celle-ci.

13.4 Le Conseil d'Administration ou tout Administrateur peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs respectifs, pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, peuvent révoquer de tels mandataires et déterminer leurs pouvoirs, responsabilité et rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

14. Réunion du conseil d'administration

14.1 Les réunions du Conseil d'Administration (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Administrateur, par écrit et par tout moyen (y compris par lettre recommandée, email, fax, etc). Le Conseil d'Administration devra nommer un président parmi les Administrateurs (le "Président").

14.2 Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans qu'il soit besoin de respecter les conditions de convocation et formalités si tous les Administrateurs ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

14.3 Un Administrateur peut nommer un autre Administrateur (mais seulement un Administrateur) pour le représenter (le "Représentant de l'Administrateur") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. En cas d'égalité des votes, le Président aura un second vote ou un vote prépondérant.

14.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

14.5 Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à une majorité simple des Administrateurs présents ou représentés. Un Administrateur ou le Représentant de l'Administrateur peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque Administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques permettant que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter.

14.6 Une résolution écrite, signée par tous les Administrateurs (ou le cas échéant, par un Représentant de l'Administrateur) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signées par ou au nom d'un ou plusieurs des Administrateurs concernés.

14.7 Les procès-verbaux d'un Conseil d'Administration doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Administrateur présent à la Réunion du Conseil.

14.8

14.8.1 Tout Administrateur ayant un intérêt dans une transaction en conflit avec celui de la Société soumise pour approbation au Conseil d'Administration (un "Conflit d'Intérêt") doit informer le Conseil d'Administration de celui-ci et la déclaration de cet Administrateur devra être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre

part aux délibérations relatives à cette transaction. A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être produit sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs auraient eu un intérêt en conflit avec celui de la Société.

14.8.2 Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, l'Article 12.8.1 ne s'appliquera pas et à la place, le Conflit d'Intérêt sera enregistré dans le registre des décisions de la Société.

14.8.3 Les Articles 14.8.1 et 14.8.2 ne s'appliquent pas aux opérations courantes réalisées à des conditions normales.

15. Assemblée générale.

15.1 Les Assemblées Générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action en lien avec la Société.

15.2 Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique:

15.2.1 il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales.

15.2.2 ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au Siège Social.

15.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

15.4 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux Articles 15.5, 15.6 et 19, les Résolutions des Actionnaires sont valables uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

15.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

15.6

15.6.1 Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des Actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la Société.

15.6.2 Si la première condition de l'article 15.6.1 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion d'Actions représentées.

15.6.3 Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux Actions à l'égard desquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

15.7 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

15.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

15.9 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires peuvent utiliser les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls.

15.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.11 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

15.12 L'Assemblée Générale Annuelle de la Société se tiendra le troisième lundi du mois de juin à 14h30 chaque année.

15.13 Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaires aux comptes peut(vent) convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. Une Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée endéans un mois sur la demande écrite d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.

15.14 Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion dans le Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'Assemblée aux Actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes

les Actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

15.15 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

16. Auditeurs.

16.1 La Société est supervisée par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprise agréés, dans le dernier cas, lorsque de telles nominations sont requises par la loi, ou sont permises par la loi et choisies par la Société (les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprise agréé sont désignés ci-après comme étant l'"Auditeur").

16.2 L'assemblée générale désigne le(s) Auditeur(s) et détermine leur nombre, rémunération et le terme de leur mandat. La nomination ne peut cependant pas excéder six (6) ans. Si les Auditeurs sont élus sans mention du terme de leur mandat, ils sont réputés être nommés pour six (6) ans à partir de la date de leurs élections.

16.3 Les Auditeurs peuvent être réélus.

17. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

18. Distribution sur les actions.

18.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi de 1915, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

18.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) les comptes intermédiaires sont établis par le Conseil d'Administration;
- (ii) ces comptes intermédiaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil d'Administration dans les 2 (deux) mois suivant la date des comptes intermédiaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

19. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale au moyen d'une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

20. Dispositions générales.

20.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

20.2 Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux Réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil d'Administration.

20.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires, des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des Actionnaires, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

20.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi Luxembourgeoise et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

L'Actionnaire, comme défini ci-dessus, a souscrit à quarante (40) Actions, chacune d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00).

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme quarante mille euros (EUR 40.000,00) correspondant à un capital social de quarante mille euros (EUR 40.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2000.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés en tant qu'Administrateurs jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2018, devant se tenir en l'année 2019:

- M. Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 11/13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg,

- Mme Mombaya KIMBULU, née le 9 août 1973 à Kinshasa, Congo, ayant son adresse professionnelle au 11/13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, and

- M. Stéphane HEPINEUZE, né le 18 July 1977 à Dieppe, France, ayant son adresse professionnelle au 11/13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

2) European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l., une société ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.065 est nommée en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2018, devant se tenir en l'année 2019.

3) Le siège social de la Société est établi au 11/13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. LAC/2013/59788. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012233/791.

(140014395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

**Doumart Consulting S.A., Société Anonyme,
(anc. Sobelac S.A.).**

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 98.791.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 juin 2013 que:

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Frédérique JOLY-MISSENERD, née le 23 décembre 1966 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant au 37A, rue Emile Metz, L-2149 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Pierre DOUMONT, né le 2 août 1956 à Namur (Belgique), demeurant au 16 Ch.Glissibour, Frassem, B-6700 Arlon,

- Madame Dominique MARTELLEUR, née le 5 août 1959 à Lobbes (Belgique), demeurant au 16 Ch. Glissibour, Frassem, B-6700 Arlon.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs-délégués suivants:

- Madame Frédérique JOLY-MISSENERD, née le 23 décembre 1966 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant au 37A, rue Emile Metz, L-2149 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Pierre DOUMONT, né le 2 août 1956 à Namur (Belgique), demeurant au 16 Ch. Glissibour, Frassem, B-6700 Arlon.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de commissaire aux comptes détenu par la société:

- FIDU-CONCEPT SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B38.136, ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014012223/28.

(140013999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Element Six Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 99.628.

Les statuts coordonnés au 17 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014012229/11.

(140014014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Outlet Site Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.512,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.117.

In the year two thousand and thirteen, the twenty-second day of October, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Outlet Site Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.117 (the Company). The Company has been incorporated on May 30, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, in the process of publication in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. The articles of associations of the Company (the Articles) were amended most recently pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 16, 2013, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED,

Outlet Site JV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.113 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and eleven euro (EUR 12,511) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, nine (9) tracking shares of class A and two (2) tracking shares of class B with a par value of one euro (EUR 1) to twelve thousand five hundred and twelve euro (EUR 12,512) by the creation and issue of one (1) tracking share of class B with a par value of one (1) euro (EUR 1);

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above;

3. Subsequent amendment and restatement of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and eleven euro (EUR 12,511) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, nine (9) tracking shares of class A and two (2) tracking shares of class B with a par value of one euro (EUR 1) to twelve thousand five hundred and twelve euro (EUR 12,512) by the creation and issue of one (1) tracking share of class B with a par value of one (1) euro (EUR 1).

Subscription - Payment

Thereupon, Outlet Site JV S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one (1) tracking share of class B with a par value of one (1) euro (EUR 1) by a contribution in cash amounting to two million nine thousand two hundred and forty-six euro (EUR 2,009,246) (the Contribution) to be allocated as follows:

(i) an amount of one euro (EUR 1) is to be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of two million nine thousand two hundred and forty-five euro (EUR 2,009,245) is to be allocated to the share premium account of the Company attached to the tracking shares of class B.

The amount of two million nine thousand two hundred and forty-six euro (EUR 2,009,246) corresponding to the Contribution is at the disposal of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend and restate article 5.1 of the Articles so that they read henceforth as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred and twelve Euro (EUR 12,512.-), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) nine (9) tracking shares of class A (collectively, the Tracking Shares of Class A and individually, a Tracking Share of Class A), and (iii) three (3) tracking shares of class B (collectively, the Tracking Shares of Class B and individually, a Tracking Share of Class B) in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Outlet Site Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.117 (la Société). La Société a été constituée le 30 mai 2013 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 16 octobre 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

A COMPARU:

Outlet Site JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.113 (l'Associé Unique),

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent onze euros (EUR 12.511) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, neuf (9) parts sociales traçantes de classe A et deux (2) parts sociales traçantes de classe B, à douze mille cinq cent douze euros (EUR 12.512), par l'émission d'une (1) part sociale traçante de classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1);

2. Souscription et libération de la part sociale comme indiqué sous le point 1. ci-dessus ;

3. Modification subséquente et refonte de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter entre autres l'augmentation de capital adoptée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent onze euros (EUR 12.511) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, neuf (9) parts sociales traçantes de classe A et deux (2) parts sociales traçantes de classe B, à douze mille cinq cent douze euros (EUR 12.512), par l'émission d'une (1) part sociale traçante de classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1).

Souscription - Libération

Sur ce, Outlet Site JV S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) part sociale traçante de classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) par un apport en numéraire d'un montant de deux millions neuf mille deux cent quarante-six euros (EUR 2.009.246) (l'Apport en Numéraire) affecté comme suit:

- un euro (EUR 1) au compte de capital social de la Société;

- deux millions neuf mille deux cent quarante-cinq euros (EUR 2.009.245) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales traçantes de Classe B.

Le montant de deux millions neuf mille deux cent quarante-six euros (EUR 2.009.246) correspondant à l'Apport en Numéraire est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide en outre de modifier et reformuler l'article 5.1 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent trois euros (EUR 12.512), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) neuf (9) parts sociales traçante de classe A (collectivement les Parts Sociales Traçantes de Classe A et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A), et (iii) trois (3) parts sociales traçantes de classe B (collectivement les Parts Sociales Traçante de Classe B et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B).»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014012544/162.

(140014157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Pareturn, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 47.104.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le vendredi 17 janvier 2014 à 11 heures

En date du 17 janvier 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de:

- Renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Georg Lasch, Paulo Guia, et Yvan De Laurentis pour une durée de six ans prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2020.

- Renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de Deloitte Audit pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Hesperange, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012565/15.

(140014402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Opéra Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 103.397.

Extrait du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 janvier 2014

Nomination de Madame Mathilde Chartier, née le 23 novembre 1976 à Lagny-Sur-Marne, et demeurant au 25 rue Pierre Nicole à F-75005 Paris, en qualité de nouvel administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Un Mandataire

Référence de publication: 2014012549/13.

(140014438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Open End S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 9, Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 64.077.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012 – L120009758.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012548/11.

(140013994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Orsa Maggiore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.018.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 21 janvier 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Stefano DE MEO, de sa fonction d'administrateur et président.

- De coopter comme nouvel administrateur et président, avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

ORSA MAGGIORE S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014012551/16.

(140013845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Paint Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.765.

Extrait des résolutions des administrateurs prises en date du 13 décembre 2013

Les administrateurs de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 19 - 21 Boulevard du Prince Henri, L -1724 - Luxembourg, Luxembourg vers le 20 RUE DE LA POSTE, L-2346 LUXEMBOURG, LUXEMBOURG avec effet au 13 décembre 2013

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014012563/14.

(140014362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Pamplona PE Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.672.

Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 20 janvier 2014:

Il résulte de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 20 janvier 2014 qu'il a été décidé de révoquer KPMG Luxembourg S.à r.l. de son mandat de «Réviseur d'Entreprises agréé» de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014012555/16.

(140013875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

GEAF International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 117.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014010886/10.

(140011716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Summer Spee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.256.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «SUMMER SPEE S.A.», établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHT-GEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1267 du 24 novembre 2005. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Regina PINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre COUTANT, comptable, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentais. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification des statuts pour les rendre conformes à la nomination d'un administrateur unique avec pouvoir de signature individuel.

2) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide de la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale constate que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, et décide par conséquent de modifier article 6 des statuts de la Société ainsi que de modifier l'alinéa 3 de l'article 7 des statuts de la Société concernant la possibilité d'un administrateur unique et qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six (6) années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, l'administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même. Dans ce cas de figure toute référence aux présents statuts au conseil d'administration s'appliquera à l'administrateur unique.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.»

« **Art. 7. (alinéa 3).** La Société se trouve engagée, soit par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Schneider, R. Pinto, A. Coutant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2014. LAC/2014/849. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011293/82.

(140011975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Praetor Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.490.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale des actionnaires de la société PRAETOR GLOBAL FUND tenue en date du 20 décembre 2013, que la clôture de la liquidation a été prononcée, et que le dépôt des livres sociaux pendant une période de cinq ans au siège social de la société (ou à toute adresse future de Banque Degroof Luxembourg S.A.) a été ordonné.

Pour PRAETOR GLOBAL FUND

Société d'investissement à capital variable

Le Liquidateur
PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par Anne Laurent
Partner

Référence de publication: 2014012575/18.

(140014119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Tallard Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.629.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of December.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tallard Fund SICAV-FIS, a "société anonyme", qualifying as a "société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé" (the "Tallard Fund"), having been organised under the laws of Luxembourg, and having had its registered office at 15, Avenue John Fitzgerald Kennedy, Luxembourg, with registration number with the Luxembourg Register of Commerce and Companies B 151629,

duly represented by Mr. Alessandro Morini, lawyer in the law firm OPF-Partners, Avocats à la Cour, with offices at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal,

requests that Mr. Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, states that:

considering that the sole compartment of Tallard Fund, namely Tallard Total Return Fund (the "Merging Sub-Fund"), was merged into one of the compartments of Puzzle Fund SICAV-FIS, namely Puzzle Fund SICAV-FIS - Sub-Fund Puzzle Krystal Fund USD (the "Absorbing Sub-Fund"), on the 1st of September 2013 (the "Merger");

considering that the provision of Art. 71 §6 of the Law of 13 February 2007 on specialized investment funds reads "the liquidation of the last remaining compartment of the specialised investment fund will result in the liquidation of the specialised investment fund";

considering that, because of the Merger between the Merging Sub-Fund and the Absorbing Sub-Fund, Tallard Fund is left since the Merger without any compartment and therefore without any portfolio, assets, liabilities or shareholders;

therefore, the Merger has determined the dissolution and liquidation of the Tallard Fund itself as of the 1st of September 2013.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Signé: Morini, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16463. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITON CONFORME.

Référence de publication: 2014011308/36.

(140012820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Platinum Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.329.

—
Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 20 janvier 2014

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

nom	prénom(s)	fonction
Kenny	Peter	Administrateur
Sprecher	Peter	Administrateur
Kruttli	Bruno	Administrateur

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

KPMG AUDIT S.à.r.l.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014012572/24.

(140014007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Groupe CHAVAGNAC, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014012600/14.

(140013769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Panattoni Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.001.

EXTRAIT

En date du 17 janvier 2014, la société Panattoni Northern Europe Development Sarl a transféré 1,250 parts sociales de la société Panattoni Germany Sarl à la société Panattoni Lux I Sarl, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 203 Route d'Esch L 1471 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171841

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Représentée par M. Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2014012556/16.

(140013934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

PS Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.143.

EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 18 octobre 2013 que les associés Markus WILD et Karin GENSOW transfèrent toutes les parts qu'ils détiennent dans la Société à l'associé PS Erste Beteiligungs GmbH & Co. KG comme suit;

Markus WILD transfère:

- 7,140 Parts Sociales Ordinaires;

- 486,191 Parts Sociales Préférentielles; et

- 7,140 Parts Sociales de Rendement.

Karin GENSOW transfère:

- 5,804 Parts Sociales Ordinaires;
- 388,734 Parts Sociales Préférentielles; et
- 5,804 Parts Sociales de Rendement.

PS Erste Beteiligungs GmbH & Co. KG détient alors:

- 17,123 Parts Sociales Ordinaires;
- 874,925 Parts Sociales Préférentielles; et
- 17,123 Parts Sociales de Rendement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012582/25.

(140014209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Xedoc Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 145.855.

Il résulte du procès - verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue à Luxembourg en date du 22 janvier 2014 que:

- Le commissaire aux comptes G.T. Experts Comptables S.à r.l. est remplacé par G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

- Les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont prolongés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020:

- * Paul Raynor Keating (anc. Paul Keating), administrateur,
- * Gernot Kos, administrateur et président,
- * Thierry Hellers, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.
G.T. Experts Comptables S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2014012725/20.

(140013819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Fiwarec s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8261 Mamer, 65, rue de Dangé Saint Romain.
R.C.S. Luxembourg B 143.492.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014012288/9.

(140013793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

GL Europe Capital Solutions Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 183.556.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'orthographe exacte du nom du gérant de classe B de la Société doit se lire comme suit:

- Jorrit Crompvoets

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

GL Europe Capital Solutions Investment S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014012322/16.

(140013738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Element Six Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 99.628.

In the year two thousand thirteen, on the seventeenth day of December.

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared:

Element Six S.A. (the Sole Shareholder), a société anonyme, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 93.181,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 17 December 2013,

said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted therewith to the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Element Six Technologies S.à r.l. (the Company) a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed on February 16, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 472 of May 5, 2004, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 99.628.

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and most recently by a notarial deed dated March 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1164 of June 14, 2007.

The Sole Shareholder, represented as here above stated, representing the entire share capital of the Company, requests the undersigned notary to record as follows its resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of fifty United States Dollars (USD 50) in order to bring it from its present amount of three hundred and ten thousand, one hundred and fifty United States Dollars (USD 310,150) to an amount of three hundred and ten thousand, two hundred United States Dollars (USD 310,200), by the issue of one (1) new share with a par value of fifty United States Dollars (USD 50) each, together with the payment of a share premium of forty-two million, nine hundred and ninety-nine thousand, nine hundred and fifty United States Dollars (USD 42,999,950).

Second resolution

Subscription - Liberation

The one (1) new share has been subscribed by the Sole Shareholder, represented as stated above, and fully paid up by payment in cash, so that an aggregate amount of forty-three million United States Dollars (USD 43,000,000), out of which fifty United States Dollars (USD 50) have been allocated to the share capital of the Company and the forty-two million, nine hundred and ninety-nine thousand, nine hundred and fifty United States Dollars (USD 42,999,950) to the share premium account, is now freely available to the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves consequently to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so that it now reads as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at three hundred and ten thousand, two hundred United States Dollars (USD 310,200), represented by six thousand two hundred and four (6,204) shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) each. »

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant a power of attorney to any of its representatives to do anything necessary or incidental in relation to the preceding resolutions.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Element Six S.A. (l'Associé Unique), une société anonyme, avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.181,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 décembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de Element Six Technologies S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.628, constituée suivant acte notarié en date du 16 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 472 en date du 5 mai 2004, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1164 en date du 14 juin 2007.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant et représentant l'ensemble des parts sociales de la Société, prie le notaire instrumentant d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50), pour le porter de son montant actuel de trois cent dix mille cent cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 310,150) à un montant de trois cent dix mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 310,200), par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle avec une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de quarante-deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 42.999.950).

Deuxième résolution

Souscription - Libération

La nouvelle part sociale a été souscrite par l'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, et intégralement libérée par un versement en numéraire de sorte que le montant total de quarante-trois millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 43,000,000), dont cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50) sont alloués au capital social de la Société et le solde de quarante-deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 42.999.950) au compte prime d'émission, est maintenant à la libre disposition de la Société, comme il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide par conséquent de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent dix mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 310,200), représenté par six mille deux cent quatre (6.204) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de donner procuration à tout représentant aux fins d'effectuer tout ce qui pourrait être nécessaire en relation avec les résolutions qui précèdent.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du mandataire de la comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 décembre 2013. REM/2013/2243. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010788/114.

(140012232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Elpida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 31, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 95.331.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Marcelle GARLINSKAS, salariée, née à Esch-sur-Alzette le 18 décembre 1957, demeurant à 32, rue de Bettembourg, L-3378 Livange.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ELPIDA S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 31, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 95.331, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 24 septembre 2003 sous le numéro 986 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Madame Marcelle GARLINSKAS, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-3378 Livange, 32, rue de Bettembourg.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: GARLINSKAS, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60038. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010802/50.

(140012570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Cambria Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.263.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteen day of December,
Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cambria S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with Luxembourg Trade and Companies Registrar under the section B and the number 34.064 (the Sole Partner),

here represented by M Cedric RATHS, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that Cambria S.A., prenamed is the sole shareholder of a société à responsabilité limitée CAMBRIA INVESTMENTS S. à r.l. (the «Company»), registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under the section B and the number 124.263, with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on January 24, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C 636 of April 18, 2007 (the "Company");

- that the Company's articles of incorporation have been amended for the last time deed of Maître Henri HELLINCKX residing in Luxembourg on March 7, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 970 dated April 19, 2008; and

- that the Company's share capital is fixed at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and fully paid up.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately taken the following resolutions:

First Resolution

The Sole Partner decides to change the financial year of the Company in order to have its financial year starting on 1st January and ending on 31st December of each year.

The current financial year having started on 1st April 2103 shall end on 31st December 2013.

Second Resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the Sole Partner decides to amend article 15 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 15.** The accounting year of the corporation starts on the first of January and ends on the last day of December each year.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Senningerber, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its(his) first and surnames, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil treize, le dix-huitième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

- Cambria S.A. une société anonyme, constituée et existant en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B et sous le numéro 34.064 (l'Associé Unique"),

ici représentée par Cédric RATHS, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que Cambria S.A., précitée est le seul et unique associé actuel de la société CAMBRIA INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social établi au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 124.263 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 636 du 18 avril 2007 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant / Maître Henri HELLINCKX de résidence à Luxembourg le 7 mars 2008 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 970 le 19 avril 2008 (la "Société").

Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par quatre mille (4.000) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes.

Première résolution:

L'assemblée décide de changer l'exercice social de la Société de façon à ce que l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} avril 2013 se terminera exceptionnellement le 31 décembre 2013.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, l'article 15 des statuts de la Société est modifié et auront la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et décembre de chaque année."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du de la) comparant(e), le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du (de la) comparant(e) et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au (à la) comparant(e), connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit (ladite) comparant (e) a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Cédric Raths, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 décembre 2013. LAC / 2013 / 59277. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010696/90.

(140012297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.